

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17379

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Information sur les organismes bénéficiant du plan de soutien au secteur associatif dans le champ de l'insertion.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au plan de soutien au secteur associatif adopté par la Commission permanente du 24 juillet 2020, des avenants aux conventions relatives aux actions d'insertion ont été conclus avec les organismes dont la liste est annexée au présent rapport.

Deux types d'avenants ont été réalisés en vue de :

- prolonger des actions pour les organismes ayant demandé de bénéficier d'un report de la date de fin de convention ;
- redéfinir les objectifs et les résultats fixés par chaque convention pour neutraliser la période liée au confinement et les contraintes liées à la mise en œuvre de la distanciation sociale ; les objectifs et résultats ont été recalculés sur une période de 8 mois au lieu de 12 mois initialement. Dans ce cas, sont pris en compte pour le paiement du solde des subventions les aides perçues au titre du chômage partiel ainsi que, dans la limite du montant de la subvention, les frais liés au surcoût de l'achat de matériel de protection et de nettoyage des locaux.

Les actions concernées sont :

- les actions d'insertion et les actions de placement en emploi ayant principalement pour objet un nombre de bénéficiaires du RSA à accompagner et le cas échéant un nombre de sorties positives à réaliser ;
- l'aide au tutorat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (atelier et chantier d'insertion, entreprise d'insertion) ayant pour objet un taux d'occupation des postes à réaliser ;
- les lieux d'accueil ayant pour objet un nombre de personnes à accompagner en file active.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL